Mail reçu le 13/09/2022 à 20h59

Objet de l'enquête : ***SOULAC SUR MER lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud – programme de rechargement en sable 2023 – 2032***

Le 13/09/2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint, sous forme de fichier pdf, mes observations concernant l'enquête citée en objet.

Meilleures salutations,

Eric VIAUD

PAGE SUIVANTE

Objet de l'enquête : *SOULAC SUR MER lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud - programme de rechargement en sable 2023 - 2032*

Le 13/09/2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis **très favorable au programme de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud de Soulac-sur-Mer pour la période 2023-2032**. Cette position s'appuie sur l'argumentaire développé ci-après.

En premier lieu, il faut garder à l'esprit que le littoral de Soulac-Sur-Mer est fortement exposé à l'érosion marine. Les taux de recul du trait de côte mesurés au sud de la commune atteignent plus de 8 m/an et figurent ainsi parmi les plus importants à l'échelle régionale, voire nationale.

En outre :

- le village de Soulac-Sur-Mer possède un patrimoine architectural historique exceptionnel et classé,
- la géographie singulière de la presqu'ile du Médoc expose ce territoire à des risques de submersion d'une partie de ces terres par les eaux de l'estuaire de la Gironde.

Cette situation particulière justifie pleinement une action de lutte contre l'érosion marine, innovante, ambitieuse et durable, car la relocalisation de la ville de Soulac vers l'intérieur des terres n'est pas imaginable pour les raisons précitées.

Il convient également de rappeler que le programme de rechargement en sable 2023-2032, aujourd'hui soumis à Enquête Publique, s'inscrit dans le prolongement d'un faisceau d'actions de lutte contre l'érosion menées ces dernières années par la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CdC MA), particulièrement depuis les tempêtes historiques de l'hiver 2013-2014, sur le segment de littoral concerné. En voici les faits marquants :

- 2015 : reconfiguration de l'épi Barriquand,
- 2018 : démarrage de la Stratégie de gestion de l'Erosion par la CdC MA. Dans le cadre de cette stratégie, pour le littoral sud, les opérations suivantes ont été réalisées :
    - Novembre 2018 : lancement d'une opération expérimentale de transfert de sable depuis la plage centrale (prélèvement de 40.000 m3) afin de recharger la plage sud,
    - 2019 : démantèlement de l'enrochement illégal du camping des sables d'argent,
    - 2019 à 2022 : transferts annuels de sable (au printemps) à hauteur de 60.000 m3 environ/an, depuis la plage centrale vers le littoral sud.

En parallèle, ces actions significatives ont fait l'objet de mesures régulières et précises des paramètres pertinents pour le suivi de l'érosion (découpage du littoral en zones précises, mesure du trait de côte, profils des plages, évaluation des flux sédimentaires annuels et du bilan sédimentaire par zone).

Suivant les recommandations de l'APSEM (Association pour la Protection de Soulac-sur-Mer contre l'Erosion Marine), cette démarche de « monitoring » s'est appuyé sur un travail d'ingénierie conséquent qui a permis d'établir une base de données importante, alimentant :

1/ une approche itérative : à chaque étape, l'évaluation des effets de chaque action a été mesuré et quantifié. Cette méthode a permis d'orienter les choix et d'adapter la stratégie en conséquence.

2/ une banque de données issues du terrain, qui alimente les modèles de modélisation numériques, nécessaires pour simuler les impacts et les effets des scénarii d'interventions projetés.

Les actions de maîtrise de l'érosion menées ces dernières années par la CdC MA, dans le cadre sa stratégie de gestion, ont révélé des forces qui se sont traduites par des effets positifs visibles et confirmés par les mesures régulièrement collectées sur le terrain :

- La reconfiguration de l'Epi Barriquand (réalisé en 2015) a amélioré considérablement l'efficacité de cet ouvrage, qui s'est matérialisée par :
    - Un élargissement remarquable de la plage centrale.
    - Une stabilisation durable de cette plage malgré les prélèvements réguliers effectués. Elle est donc un « réservoir à sable », sans impacts négatifs, permettant les rechargements successifs de la plage sud.
    - Des effets positifs sur une grande portée (1,5 kms en amont de l'ouvrage).

- La plage du Boulevard du Front de Mer a évolué favorablement :
    - Grâce au couplage combiné « Epi + rechargements annuels », qui a naturellement permis un effet de cumul sous l'effet moteur de la dérive littorale, cette plage s'est élargie et rehaussée.
    - Dans un contexte global d'érosion chronique, l'équilibre sédimentaire s'est progressivement rétabli entre la dune et cette plage. Une dune protectrice est désormais en cours de reconstitution et de végétalisation, comme le montre la photographie suivante, prise au printemps 2022 :

- L'érosion de plage sud a été ralentie :
    - L'érosion a été contenue du VVF à la plage sud grâce aux rechargements en sable.
    - Les encoches d'érosion ont disparu sur la plage sud depuis le démantèlement de l'enrochement frontal du camping des Sables d'Argent.

Néanmoins, en dépit de ces apports positifs, la stratégie mise en œuvre jusqu'à présent présente des faiblesses identifiées, à savoir :

- Les opérations de rechargement annuelles sont limitées en volume au regard des pertes globales en sédiment sur le littoral sud.
- L'érosion est ralentie mais reste très active de la plage sud jusqu'au camping des Sables d'Argent (malgré les rechargements réguliers en sable).
- Le secteur des dunes de l'Amélie est toujours plus fragilisé par l'érosion : Aucun rechargement, aucune action de gestion de l'érosion n'ont pu été réalisés dans cette zone sur la période récente (2018-2022). La disparition de la forêt dunaire et de son écosystème se poursuivent à un rythme élevé, la dune a disparu et n'assure donc plus son rôle protecteur, créant des falaises d'érosion à même la plage, inexistante à marée haute.

Ces faiblesses génèrent les menaces et les risques décrits ci-après :

- Disparition totale de la dune de l'Amélie et de la route départementale à moins de 10 ans pouvant conduire à la mise en péril des biens et des activités entre la plage sud et le nord de l'Amélie, ainsi qu'au sud de l'Amélie.
- Fragilité ou absence de cordon dunaire au droit de l'ancien CROSSA accentuant notablement le risque de submersion marine notamment en cas de forte tempête.

La mise en œuvre du programme de lutte douce contre l'érosion marine du littoral sud de Soulac-sur-Mer pour la période 2023-2032 est donc nécessaire et indispensable pour que la CdC MA, qui assure la gestion opérationnelle de l'érosion côtière sur l'ensemble de la pointe Médoc, se dote des moyens lui permettant de répondre aux menaces et risques à court terme, en particulier sur le littoral sud de Soulac-sur-Mer.

En effet, les opérations annuelles de rechargement mécaniques, bien qu'ayant fait la preuve de leur pertinence et de leurs effets positifs, apparaissent désormais comme des opérations d'entretien et de préservation des plages « à minima ». **Ces dernières doivent donc être impérativement renouvelées pour les 10 ans à venir, afin de stabiliser ou ralentir l'érosion côtière**. Toutefois, ces campagnes de rechargement mécaniques, bien qu'étant maîtrisées tant sur le plan technique qu'opérationnel, ont aussi clairement montré leurs limites qu'il convient de repousser pour diminuer la vulnérabilité de ce littoral au regard des enjeux identifiés à proximité (préservation des milieux naturels, des forêts, de la faune, des bâtiments, des routes, des activités de tourisme, de loisir et des activités économiques).

Parmi toutes les options envisagées, **il m'apparaît donc essentiel de promouvoir tous les scénarii permettant de massifier et d'optimiser le rechargement en sable**, notamment par la mise en œuvre d'un test de rechargement par voie maritime, à partir des sables dragués par le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) dans la Passe Ouest. En effet, cette utilisation des sables dragués correspond à une **valorisation vertueuse de ces sédiments au bénéfice de la lutte contre l'érosion marine**, à plusieurs titres :

- Comme l'indique l'étude d'impact, la composition et la granulométrie de ces sables sont compatibles avec ceux présents sur le littoral sud de Soulac, ce qui présage d'une bonne intégration physique et d'une préservation du caractère naturel des plages rechargées.
- Les opérations de dragage nécessaires à l'activité du GPMB, sont d'ores et déjà autorisées. Leur impact a donc été évalué et leur suivi est réalisé depuis des années par des scientifiques. Il nous donc semble pertinent de souligner que le dragage du chenal d'accès au Grand Port de Bordeaux présente l'intérêt de disposer d'un gisement potentiellement important de sédiments valorisables pour lutter contre l'érosion marine, sans avoir recours d'emblée à des prélèvements de stocks sédimentaires plus proches du littoral dont l'étude des impacts serait

potentiellement plus sensible et complexe au regard de la proximité des plages (biodiversité, flux sédimentaire, action des vagues, etc...).

- Les sédiments dragués sont actuellement clapés au large dans des zones de hauts fonds et donc définitivement perdus. Ils contribuent donc négativement au bilan de la cellule hydro-sédimentaire de la zone. En les réintégrant – au moins en partie – sur les plages au sud de Soulac situées en amont de l'épi Barriquand, une part de ces sédiments va être probablement fixée puis une autre va sûrement se remanier sous l'effet de la dérive littorale. Donc au global, l'ensemble du flux constituera un apport au bilan sédimentaire global par rapport à la situation actuelle d'extraction sans récupération de ces sables.
- Les activités de dragage régulier sont indispensables pour maintenir l'activité économique du GPMB. La mutualisation d'opérations (dragage + refoulement des sables vers les plages) fait donc sens, puisqu'elle doit logiquement permettre d'optimiser, entre la CdC MA et le GPMB, une large part des coûts de mobilisation et d'utilisation des moyens maritimes déjà mis en œuvre.
- L'apport massif des sables de dragage constitue une véritable opportunité : un gisement quantifié, sous forme de flux régulier, permettant d'envisager un rechargement d'envergure des plages du littoral sud. Les volumes mobilisés (plusieurs centaines de milliers de m3) permettraient de juguler les risques que nous avons décrits, reconstituant le cordon dunaire protecteur qui a complètement disparu ces dernières années. Le rétablissement de cette dune est un enjeu de sécurité, car il constitue une barrière naturelle en cas de forte tempête, particulièrement vis-à-vis du risque de submersion marine.
- Le rechargement massif du littoral sud avec les sables de dragage apparaît incontournable pour évaluer concrètement l'efficacité de cette opération, qui constituerait un modèle de gestion concertée entre la CdC MA et le GPMB, au niveau de ce qui est fait sur d'autres sites en France ou dans d'autres pays (Pays-Bas notamment), pour des problèmes d'érosion similaires. Un suivi spécifique basé sur des mesures régulières de paramètres pertinents aussi bien sur le littoral concerné que le littoral proche (en amont et en aval), permettrait de mesurer les effets de cet apport massif et de dresser une analyse des coûts/bénéfices d'une telle opération versus l'option « rechargements annuels d'entretien », l'option « ouvrages en dur » et enfin les options « solutions mixtes ».
- Enfin, l'accès au gisement massif et régulier que constituent les sables de dragage, permettrait aussi d'envisager la mise en œuvre d'un épi expérimental réversible dans des conditions réelles et sur une durée significative, couplé à un rechargement massif, afin d'en évaluer les effets et l'efficacité en amont et en aval de la zone concernée.

Eric VIAUD